

Centrale téléphonique des médecins de garde

Médecins et médecins-dentistes vaudois

0848 133 133

En cas de non-réponse de votre médecin traitant ou de son remplaçant, le bon réflexe lors d'un problème nécessitant une intervention médicale.

AIDE-MÉMOIRE

Inscrivez les informations suivantes qui vous seront utiles en cas de besoin

NUMÉROS UTILES

MÉDECIN 1 :

MÉDECIN 2 :

DENTISTE 1 :

DENTISTE 2 :

UN COUP DE FIL VAUT MIEUX QU'UNE FILE D'ATTENTE

De manière générale, il est déconseillé de se rendre dans un service d'urgence d'un hôpital de sa propre initiative.

Si votre cas relève d'une urgence vitale, le numéro de téléphone 144 vous assurera une prise en charge plus rapide et plus sûre que si vous vous déplacez par vos propres moyens, même si vous habitez à proximité d'un hôpital ou qu'un proche peut vous y emmener.

Si vous souffrez d'un problème de santé de faible ou moyenne gravité (maladie ou accident), votre médecin traitant, son remplaçant ou le médecin de garde sont vos meilleurs interlocuteurs pour mettre en place une intervention médicale adéquate et rapide.

A l'opposé, les services d'urgences d'un hôpital prennent en charge d'abord les urgences vitales. Si votre vie n'est manifestement pas en danger, l'attente pour une consultation médicale peut parfois atteindre plusieurs heures.

UN MÉDECIN-DENTISTE DE GARDE, ÉGALEMENT AU 0848 133 133

En cas de problème dentaire, il convient d'appeler votre médecin-dentiste habituel. En cas de non-réponse et si son répondeur téléphonique n'indique pas de remplaçant, la Centrale téléphonique des médecins de garde, au numéro 0848 133 133, vous orientera vers le médecin-dentiste de garde de votre région qui vous recevra à son cabinet.

Si vous n'avez pas de médecin-dentiste traitant, le site Internet de la Société vaudoise des médecins-dentistes www.svmd.ch ou l'annuaire téléphonique vous indiqueront les coordonnées des médecins-dentistes proches de votre domicile.



Centrale téléphonique des médecins de garde

Médecins et médecins-dentistes vaudois



Le bon réflexe lors d'un problème de santé nécessitant une intervention médicale

1 CONTACTEZ VOTRE MÉDECIN

En cas de maladie ou accident de faible ou moyenne gravité, appeler son médecin traitant constitue le premier bon réflexe à avoir. Votre médecin est en effet celui qui vous connaît le mieux et il dispose à son cabinet de votre dossier médical complet. Il est donc le plus à même d'évaluer rapidement et précisément le degré de gravité de votre situation, même par téléphone.

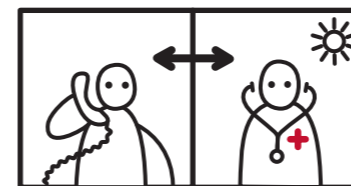
Si vous ne pouvez vous rendre à son cabinet, votre médecin peut aussi se déplacer à votre domicile. En cas de besoin, il vous orientera vers un spécialiste ou organisera votre prise en charge dans la structure la plus adaptée.

Si vous ne disposez pas d'un médecin traitant, le mieux est de prendre contact avec un médecin **généraliste** ou **interniste** proche de votre domicile. Vous trouverez les coordonnées de tous les médecins vaudois dans l'annuaire téléphonique ou sur le site Internet de la Société vaudoise de médecine www.svmed.ch.



En cas de maladie ou accident de faible ou moyenne gravité...

VOTRE MÉDECIN



contactez votre médecin traitant...



il est le plus à même d'évaluer la gravité de votre situation et de vous donner les soins nécessaires.

2 EN CAS DE NON-RÉPONSE DE VOTRE MÉDECIN : CONTACTEZ LE 0848 133 133

En cas de non-réponse de votre médecin traitant (soir, week-end, vacances, absence) et si son répondeur téléphonique n'indique pas de médecin remplaçant, la Centrale téléphonique des médecins de garde répond 24h/24 au [0848 133 133](tel:0848133133). Ce numéro est valable dans tout le canton de Vaud.

Une infirmière de la Centrale téléphonique des médecins de garde vous mettra en contact avec un médecin de garde proche de chez vous. Celui-ci pourra évaluer la gravité de votre situation, vous conseiller, vous recevoir à son cabinet ou se rendre rapidement à votre domicile.

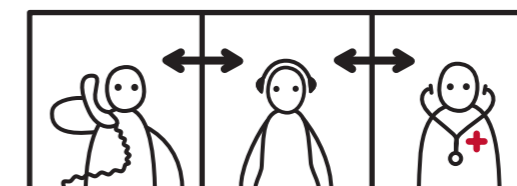


En cas de maladie ou accident de faible ou moyenne gravité...

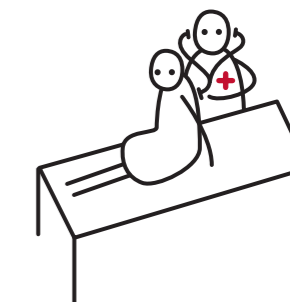


si votre médecin ne répond pas (nuit, week-end, vacances, absence) et que son répondeur téléphonique n'indique pas le numéro d'un médecin remplaçant...

0848 133 133



contactez la Centrale téléphonique des médecins de garde au 0848 133 133. Une infirmière vous met en relation avec un médecin de garde proche de chez vous...



qui vous donne les soins nécessaires et décide s'il faut mettre en place d'autres moyens médicaux.

3 EN CAS D'URGENCE VITALE : LE 144

Le numéro de téléphone [144](tel:144), valable dans toute la Suisse, est réservé pour les situations d'urgence vitale. Il ne doit être appelé que si votre vie, ou celle d'autrui, est manifestement en danger ou requiert une intervention médicale immédiate, comme l'envoi d'une ambulance, d'un véhicule du Service mobile d'urgence et de réanimation (SMUR) ou d'un hélicoptère médicalisé.

Les cas d'urgence vitale sont des accidents ou des maladies graves, qui nécessitent une intervention rapide et une hospitalisation immédiate. Fortes douleurs à la poitrine, grande difficulté à respirer, coma (inconscience), noyade, importantes pertes de sang, blessure au niveau du dos, du ventre ou du thorax, brûlures étendues ou encore allergies aiguës, sont toutes des situations où la vie d'une personne est en danger.

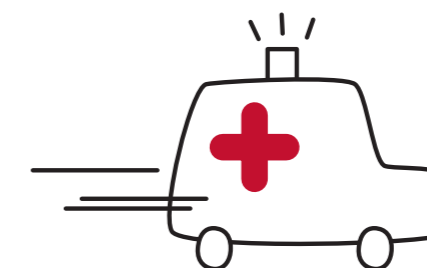


En cas d'urgence vitale...

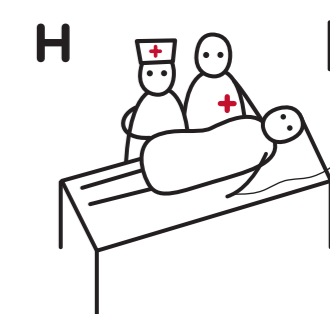
144



appelez le numéro d'urgence pour une intervention médicale immédiate...



les secours arrivent très rapidement...



et vous amènent vers l'hôpital le plus proche.